

**L'AGENCE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION –
THE AGENCY FOR CO-OPERATIVE HOUSING**

POINTS SAILLANTS

Réunion du Conseil d'administration du 15 septembre 2006

FINANCES ET ADMINISTRATION

Examen des politiques

Le Comité des finances et de la vérification a fait rapport au sujet de la révision prévue de la politique de l'Agence sur la comptabilité des immobilisations et a recommandé qu'aucune modification n'y soit apportée pour le moment.

Surplus

Le trésorier a indiqué que le surplus d'exploitation prévu en fin d'année serait attribuable, en grande partie, au retard d'ouverture des bureaux de l'Agence dans l'Ouest.

États financiers au 31 juillet 2006

Le Conseil a approuvé les états financiers pour la période se terminant le 31 juillet 2006.

GOUVERNANCE

Examen des politiques

Le Comité de gouvernance et des ressources humaines a fait rapport au sujet de la révision prévue de la politique de l'Agence sur la poursuite des activités et reprise après sinistre et a indiqué qu'aucune modification ne s'imposait.

Divulgarion de conflit d'intérêt

Le président a indiqué au Conseil que lors de la réunion du Comité de la gouvernance et des ressources humaines tenue en juin dernier, la vice-présidente, conformément aux stipulations de la politique de l'Agence sur les ressources humaines, avait informé le Comité de ses rapports avec une employée de l'Agence, Shawn Preus. Le Président a expliqué qu'il avait omis, par mégarde, d'en faire rapport au Conseil plénier en juin.

Rapport sur la conformité de l'Agence

Le Comité de gouvernance et des ressources humaines a examiné une liste de vérification établie dans le but d'aider la direction à bien identifier les obligations juridiques et contractuelles de l'Agence, ainsi que ses obligations en matière de politique, et à faire rapport au Conseil sur la conformité de l'Agence. Le Comité a indiqué que la liste de vérification était en bonne voie d'élaboration.

Plan de poursuite des activités et reprise après sinistre

Le Conseil a approuvé le plan de poursuite des activités et reprise après sinistre qui a été élaboré pour le centre de soutien de l'Agence. Les administrateurs ont souligné l'importance que revêtaient la redondance des moyens, l'entreposage hors place et le fait de procéder régulièrement à des mises à l'essai minutieuses du plan.

Échelle de salaires

Le Conseil a approuvé pour l'Agence une augmentation de 2,2 % des taux de rémunération, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Ce pourcentage a été fixé en tenant compte des variations annuelles de l'indice des prix à la consommation, du plus récent rajustement économique d'échelles salariales comparables, effectué par la SCHL, et des prévisions à la hausse par la firme Hay Group pour le secteur public élargi.

Honoraires des administrateurs

Les membres du Conseil sont d'accord pour que les honoraires des administrateurs demeurent inchangés pour l'année 2007.

Vérification annuelle de conformité

Le Conseil a examiné une proposition en vue d'effectuer la première vérification de conformité de l'Agence avec les dispositions de l'entente SCHL-Agence. Le premier rapport devrait être soumis d'ici le 30 avril 2007. Le Conseil a délégué à la directrice générale le pouvoir de décider, conjointement avec la SCHL, de la portée de la vérification en soulignant que l'exercice devait accorder une attention toute particulière aux éléments de conformité à haut risque.

OPÉRATIONS

Rapport de la direction

Avec la participation des directrices de divisions, la directrice générale a présenté un rapport de direction pour la période juin-août, qui mettait en lumière les réalisations, les travaux en cours, les objectifs pour le prochain trimestre et les activités reportées. Voici quelques extraits du rapport :

- maintenant que la période d'implantation tire à sa fin, les prochains rapports de la direction mettront l'accent sur les principaux indicateurs de rendement
- le premier rapport trimestriel de l'Agence sera remis à la SCHL au début d'octobre
- le Conseil s'est penché sur la façon dont l'Agence devrait s'adresser aux coopératives clientes pour que soit observés les règlements du programme que la SCHL n'avait pas systématiquement appliqués par le passé
- il est recommandé à l'Agence d'encourager les coopératives à ne jamais perdre de vue les principes du socialisme démocratique qui leur ont donné naissance
- au fur et à mesure que d'autres services seront transférés, les droits versés par la SCHL augmenteront, ce qui permettra d'embaucher plus de personnel
- la vice-présidente a félicité le personnel du service d'assistance à la DAR pour l'efficacité de son travail auprès des vérificateurs.

Axes stratégiques pour 2007

Le Conseil a approuvé, pour l'année 2007, les axes stratégiques suivants sur lesquels se fondera l'élaboration du plan de fonctionnement :

- terminer avec succès les activités d'implantation
- respecter nos normes de service à la clientèle
- répondre aux normes de rendement établies en vertu de notre entente avec la SCHL
- obtenir et maintenir la confiance des intervenants clés.

La directrice générale en a profité pour faire l'éloge du personnel de l'Agence et du fonctionnement du système d'information.

Modèle d'évaluation du risque

Le Conseil a approuvé l'apport d'une modification au modèle automatisé d'évaluation du risque de l'Agence. Avec ce modèle, une coopérative sera évaluée comme étant à haut risque si elle ne possède pas une assurance à valeur de remplacement garantie en cas d'incendie et d'autres risques. Toutefois, en l'absence de tout autre indicateur de haut risque, une coopérative qui ne détient pas les autres polices d'assurance recommandées, par exemple une assurance-responsabilité pour les directeurs et les agents, pourra quand même se faire décerner la cote « supérieure à la moyenne ».